



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/16/9
6 mars 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Seizième réunion

Montréal, 30 avril-5 mai 2012

Point 7.2 de l'ordre du jour provisoire*

PROPOSITIONS SUR L'INTÉGRATION DES CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DANS LES ACTIVITÉS LIÉES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES, Y COMPRIS L'ATTÉNUATION DES DÉFICIENCES DE L'INFORMATION ET DES CONNAISSANCES

Note du Secrétaire exécutif

RÉSUMÉ

Dans sa décision X/33, la Conférence des Parties a élaboré des propositions sur l'intégration de la diversité biologique dans les activités pertinentes liées au climat et, notant qu'il reste des obstacles à surmonter, en particulier pour ce qui est des connaissances et des informations sur les liens existant entre la diversité biologique et les changements climatiques, prié le Secrétaire exécutif d'élaborer des propositions sur les mesures à prendre pour les surmonter.

Par conséquent, le présent document examine les obstacles ayant trait : i) aux processus internationaux; ii) aux cadres de politique nationaux; iii) aux connaissances et informations sur les questions techniques; et iv) à la participation des parties prenantes. Pour chaque catégorie d'obstacle, la note examine les mesures pertinentes à prendre par les Parties qui ont déjà été préconisées ou suggérées par la Conférence des Parties, à l'appui des activités réalisées par le Secrétariat, et de nouvelles propositions de mesures à prendre par les Parties, le Secrétariat et d'autres parties prenantes pour combler les lacunes restantes.

Les informations sont tirées de la compilation des opinions formulées par les Parties sur les façons d'intégrer les aspects de la diversité biologique dans les activités liées aux changements climatiques, compilation établie pour la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire (UNEP/CBD/SBSTTA/14/INF/22), d'une analyse de quatrièmes rapports nationaux et d'un examen des auto-évaluations disponibles des capacités nationales. Des suggestions additionnelles ont été élaborées sur la base d'une analyse des lacunes et possibilités restantes.

La plupart des propositions contenues dans le présent document ont pour but de combler les lacunes en matière de connaissances et d'informations, notamment lorsqu'il s'agit d'améliorer et de partager les données et de référence et d'améliorer les modèles relatifs aux changements climatiques qui prennent en compte la diversité biologique et les services écosystémiques, y compris les modèles

* UNEP/CBD/SBSTTA/16/1

bioclimatiques. Des propositions additionnelles sont également faites pour traiter les autres catégories d'obstacles, notamment en consolidant les liens au niveau national, en renforçant les échanges de connaissances et d'informations entre les organes subsidiaires de la Convention ainsi qu'entre les groupes de parties prenantes et en appuyant le groupe de liaison mixte des Conventions de Rio. Ces propositions viennent s'ajouter aux mesures déjà prises ou aux décisions déjà adoptées pour traiter des liens entre la diversité biologique et les changements climatiques.

RECOMMANDATIONS SUGGÉRÉES

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques souhaitera peut-être adopter une recommandation dont le libellé serait le suivant :

I. RECOMMANDATIONS DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques :

1. *Invite* les Parties, les autres gouvernements, les organisations concernées, les peuples autochtones et les communautés locales à prendre en compte, lorsqu'ils font des travaux sur la diversité biologique et les changements climatiques, les propositions visant à surmonter les obstacles que décrit le présent document (UNEP/CBD/SBSTTA/16/9);

2. *Invite* en particulier les gouvernements et les organisations concernées, y compris les organisations nationales et internationales chargées de financer et de mener des activités de recherche destinées à renforcer les connaissances et les informations, notamment les savoirs, innovations et pratiques traditionnels, sur les liens entre la diversité biologique et les changements climatiques:

a) en favorisant les travaux qui tiennent compte des contributions de plusieurs modèles individuels (combinaisons multimodèles) pour générer des projections plus précises des impacts des changements climatiques sur la diversité biologique, eu égard à plusieurs scénarios socio-économiques et politiques, y compris les impacts attribuables aux mouvements créés par les changements climatiques dans les schémas d'utilisation des zones terrestres et marines;

b) en acquérant des connaissances sur les impacts potentiels des changements climatiques et les impacts des activités de réaction à ces changements sur la diversité biologique qui répondent aux besoins spécifiques des communautés autochtones et locales et de diverses parties prenantes, à l'échelle locale comme régionale;

c) en améliorant la diffusion et l'utilisation des savoirs, innovations et pratiques traditionnels avec le consentement libre, préalable et donné en connaissance de cause des communautés autochtones et locales qui détiennent ces savoirs;

d) en établissant des programmes régionaux pour la modélisation des impacts des changements climatiques sur la diversité biologique en vue de combler les lacunes de modélisation restantes en tirant parti des gains d'efficacité possibles dans une perspective régionale;

e) en comblant les lacunes restantes en matière de modélisation de la diversité biologique, y compris notamment les impacts des espèces exotiques envahissantes et la surexploitation des systèmes terrestres, côtiers et marins, la pollution et les espèces envahissantes dans les systèmes d'eau douce ainsi que la dégradation des terres et la pollution des systèmes côtiers et marins;

f) en renforçant la compréhension des impacts qu'ont les changements climatiques sur les services écosystémiques;

g) en identifiant les besoins de données et d'informations afin de déterminer comment développer ou améliorer la mesure dans laquelle les systèmes existants de collecte et de gestion de données appuient la prise de décisions, la gestion adaptative et le respect des obligations internationales, y compris les rapports sur les impacts liés à la diversité biologique et les garanties connexes;

h) en améliorant l'interopérabilité des séries de données pertinentes et en établissant des systèmes nationaux de collecte et de gestion de données; et

i) en investissant dans des programmes de formation et d'enseignement supérieur concernant la modélisation bioclimatique et les prévisions de catastrophes liées au climat.

3. *Prie* le Secrétaire exécutif, en collaboration avec les organisations concernées, de sensibiliser les organisations et programmes qui se livrent à une modélisation des changements climatiques aux initiatives en cours de compilation de données sur la diversité biologique et de modélisation;

4. *Prie en outre* le Secrétaire exécutif de poursuivre les délibérations au sein du Groupe de liaison mixte sur les activités pertinentes présentées dans le présent document aux fins d'un examen plus approfondi et de leur mise en oeuvre selon qu'il convient, et d'étudier les possibilités d'améliorer l'interopérabilité des bases de données sur les approches par écosystème pour adaptation et atténuation

II. RECOMMANDATION À LA CONFÉRENCE DES PARTIES

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques *recommande* que, à sa onzième réunion, la Conférence des Parties adopte une décision qui serait libellée comme suit :

La Conférence des Parties,

Rappelant les activités menées pour intégrer la diversité biologique dans les activités pertinentes liées aux changements climatiques déjà recensées dans l'annexe II de la décision IX/16 et le paragraphe 8 de la décision X/33,

1. *Fait sienne* la recommandation de l'Organe subsidiaire (recommandation XVI/-, paragraphe 2) de renforcer les connaissances et les informations sur les liens entre la diversité biologique et les changements climatiques;

2. *Accueille avec satisfaction* la collaboration entre les secrétariats des conventions de Rio, le Fonds pour l'environnement mondial et d'autres organisations au titre de la convocation des Pavillons des Conventions de Rio aux réunions des Conférences des Parties à ces conventions ainsi qu'au Sommet de la Terre Rio+20;

3. *Encourage* les Parties, les autres gouvernements et les organisations concernées à étudier les possibilités de mobiliser des fonds additionnels pour combler les lacunes en matière de données sur la diversité biologique et les services écosystémiques qui sont essentielles pour la planification et la modélisation des changements climatiques;

4. *Invite* les Parties et les autres gouvernements à prendre en compte la vulnérabilité et les valeurs des savoirs, des innovations et des pratiques traditionnels relatifs à la diversité biologique et aux impacts des changements climatiques dans la formulation de stratégies et de plans nationaux et sectoriels;

5. *Prie le* Secrétaire exécutif de recenser les ateliers et activités qui relèvent du programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique, ainsi que des mesures d'atténuation appropriées à l'échelle nationale et de diffuser ces informations par le biais du mécanisme du Centre d'échange de la Convention et d'autres moyens en vue d'améliorer le partage des connaissances sur les approches fondées sur les écosystèmes à des fins d'adaptation.

I. INTRODUCTION

1. À sa dixième réunion, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a élaboré des propositions sur l'intégration de la diversité biologique dans les activités pertinentes liées au climat (paragraphe 8 de la décision X/33). Elle prie également le Secrétaire exécutif d'élaborer des propositions additionnelles sur les mesures à prendre pour surmonter les obstacles énumérés dans la section IV de la compilation des opinions soumises par les Parties les façons d'intégrer les aspects de la diversité biologique dans les activités liées aux changements climatiques (UNEP/CBD/SBSTTA/14/INF/22) pour examen par l'Organe subsidiaire et l'appelle à élaborer des propositions sur les possibilités de combler les lacunes en matière de connaissances et d'informations sur l'impact des changements climatiques sur la diversité biologique décrites dans le rapport du deuxième groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques (UNEP/CBD/SBSTTA/14/INF/21).

2. Il sied de noter que plusieurs des activités suggérées pour les Parties qui ont été adoptées par la Conférence des Parties à ses neuvième et dixième réunions dans ses décisions IX/16 et X/33 sur la diversité biologique et les changements climatiques s'appliquent aux obstacles mentionnés ci-dessus. Comme tel, le présent document fait uniquement de nouvelles propositions afin d'éviter un double emploi avec des décisions antérieures de la Conférence des Parties. De plus, en faisant des propositions, il respecte le statut juridique indépendant et les différents mandats des conventions de Rio ainsi que la nécessité de donner aux Parties une valeur ajoutée.

3. Le document contient outre son introduction les sections suivantes : processus internationaux (section II); cadres de politique nationaux (section III); information et connaissances (section IV); participation des parties prenantes (section V); et conclusions (section VI). Chaque section suggère des activités additionnelles pour d'autres organismes et secrétariats de conventions, sans oublier que la Convention sur la diversité biologique peut uniquement suggérer des activités à ces organismes et institutions et ne peut pas les charger de prendre des mesures.

4. Le présent document appuie la réalisation des objectifs 10 et 15 du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique : *D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement et, d'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique au stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.*

5. Les principales sources d'information pour ce document comprennent une compilation des opinions émises par les Parties sur les façons d'intégrer les aspects de la diversité biologique dans les activités liées aux changements climatiques (UNEP/CBD/SBSTTA/14/INF/22), les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et les quatrièmes rapports nationaux. Des informations ont également été collectées auprès des programmes nationaux de communications et d'adaptation de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

6. Pour faciliter les travaux de l'Organe subsidiaire, un document d'information sur des exemples de modèles bioclimatiques (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/26) et le rapport sur le Pavillon des Conventions de Rio (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/27) ont été établis en association avec le présent document.

7. La décision X/33 prie le Secrétaire exécutif de travailler en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour examiner et réviser la pochette de ressources pour les auto-évaluations des capacités nationales, en vue de s'assurer que la mise en œuvre des activités identifiées par ces évaluations reflète au mieux les décisions prises par la Conférence des Parties au sujet de la diversité biologique et des changements climatiques, notamment celles qui concernent le renforcement des capacités des pays en développement d'appliquer la décision IX/16 sur la diversité biologique et les changements climatiques.

Toutefois, après discussions avec les partenaires concernés, il a été convenu que, suite aux récentes décisions de la Conférence des Parties et sur la base des priorités identifiées par les Parties, des synergies entre la diversité biologique et les changements climatiques ont déjà été prises en compte dans la pochette de ressources existante et que, par conséquent, des travaux additionnels ne seraient guère utiles. C'est pour cette raison et vu les ressources limitées dont dispose le Secrétariat, qu'aucune mesure additionnelle n'a été prise à ce sujet.

II. PROCESSUS INTERNATIONAUX

8. Dans chacune des sections ci-après, un résumé d'informations pertinentes tirées de la compilation des opinions émises par les Parties sur les façons d'intégrer les aspects de la diversité biologique dans les activités liées aux changements climatiques (UNEP/CBD/SBSTTA/14/INF/22) est suivi d'un aperçu des mesures déjà prises ou convenues pour surmonter les obstacles y relatifs puis de propositions portant sur des mesures nouvelles et additionnelles.

A. *Résumé des obstacles recensés par les Parties*

9. Dans l'examen des liens entre la CDB et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), il faut tenir compte des problèmes spécifiques suivants :

a) le niveau des détails techniques et la spécificité des lignes directrices qui régissent les questions revêtant un intérêt commun pour la CDB et la CCNUCC sont différents, ce pour quoi il est difficile d'établir des synergies dans le cadre des décisions adoptées;

b) la terminologie utilisée au titre des deux conventions est différente;

c) comme la Conférence des Parties à la CCNUCC se tient chaque année alors que la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique se tient elle tous les deux ans, cette dernière n'a souvent pas suffisamment de temps pour examiner bon nombre des questions que doit résoudre la première afin d'améliorer les liens entre la diversité biologique et les changements climatiques. C'est ainsi par exemple que les approches par écosystème à des fins d'adaptation sont devenues une question lorsque l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technique de la CCNUCC a fait rapport à la seizième réunion de la Conférence des Parties à la CCNUCC en novembre – décembre 2010, d'autres mesures requises pour cet organe ayant fait l'objet d'un rapport à la dix-septième réunion de la Conférence des Parties à la CCNUCC en novembre – décembre 2011;

d) les délégués à chaque réunion de la CDB et de la CCNUCC ont souvent une connaissance limitée des délibérations en cours et des processus au titre de l'autre convention;

e) en raison du manque de mécanismes formels d'évaluation des décisions proposées de la CCNUCC qui ont un impact sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, et vice versa, les règles juridiques et les incitations financières relevant d'un seul mécanisme peuvent avoir des conséquences imprévues lorsqu'elles sont appliquées au niveau national ou régional.

B. *Examen des progrès accomplis*

1. *Activités déjà proposées pour les Parties*

10. Au titre de l'annexe II de la décision IX/16, les Parties ont déjà recensé plusieurs activités pour résoudre les problèmes susmentionnés, notamment :

a) programmer à intervalles périodiques des réunions entre les correspondants et les équipes de correspondants des deux conventions;

b) établir un comité national de coordination pour mettre en œuvre les trois conventions de Rio, y compris, s'il y a lieu, leur intégration dans les stratégies de développement durable, les objectifs du Millénaire pour le développement, et autres secteurs et stratégies pertinents;

c) faire participer, dans la mesure où cela s'avère utile, les correspondants d'autres conventions lorsqu'il faut se mettre d'accord sur une position pour des négociations;

d) faire participer les correspondants du Forum des Nations Unies sur les forêts et d'autres conventions portant sur les forêts aux discussions sur des questions pertinentes telles que la réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts, ainsi que par le boisement et le reboisement, et d'autres questions pertinentes;

e) apporter le cas échéant des contributions au groupe de liaison mixte.

2. Activités déjà réalisées par le Secrétariat

11. Au nombre des activités déjà réalisées par le Secrétariat figurent les suivantes :

a) Un projet de *modus operandi* et de mandat pour le groupe de liaison mixte a été proposé par les secrétaires exécutifs aux conventions de Rio (<http://www.cbd.int/cooperation/doc/jlg-modus-operandi-en.pdf>);

b) Une comparaison est en cours entre les glossaires de la CCNUCC et de la CNUCLD et les définitions des termes utilisés par la Convention sur la diversité biologique pour examen du groupe de liaison mixte à sa douzième réunion;

c) Le Secrétariat a contribué aux processus en cours pertinents dans le cadre de la CCNUCC, y compris sur les approches par écosystème en matière d'adaptation et de réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts et sur le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'amélioration des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement;

d) Le Secrétariat a, dans la mesure du possible, pris part et contribué aux ateliers de la CNUCLD sur l'alignement des programmes d'action nationaux;

e) Des manifestations conjointes ont été organisées pour célébrer la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité et la Décennie des Nations Unies sur les déserts et la lutte contre la désertification; et

f) Le groupe de liaison mixte a approuvé l'élaboration de publications conjointes sur des thèmes communs comme la conservation et l'utilisation durable des forêts, les approches par écosystème en matière d'atténuation des changements climatiques et l'intégration de la parité des sexes.

C. Propositions pour surmonter les obstacles restants

12. Il y a déjà plusieurs points communs entre les trois conventions de Rio et, comme tel, les Parties ont donné des exemples de la manière dont les problèmes résultant des processus internationaux peuvent être résolus au niveau national (voir l'annexe). Pour résoudre ces problèmes, les Parties suggèrent plusieurs éléments devant faire l'objet de mesures additionnelles, notant que ces éléments ne peuvent pas être confiés aux autres conventions de Rio en raison du statut et du mandat propres à chaque convention. A cet égard, il est proposé ce qui suit : i) suggestions dont les Parties souhaiteront peut-être envisager de mettre en oeuvre au niveau national; et ii) mesures possibles sur lesquelles le Secrétariat appellerait l'attention des autres conventions de Rio par le truchement du groupe de liaison mixte et/ou d'autres mécanismes appropriés :

Propositions pour les Parties

a) Encourager les Parties à assurer la coordination au sein des groupes régionaux afin d'y inclure des représentants chargés de l'application ou de la négociation des autres conventions de Rio ainsi que d'autres parties prenantes concernées dans les délégations aux réunions pertinentes de la Convention sur la diversité biologique et promouvoir la coordination régionale et les échanges d'information;

Propositions pour le Secrétariat

b) Prier le Secrétaire exécutif d'établir un rapport sur les activités pertinentes SBSTA/CST pour information de chaque réunion de l'Organe subsidiaire de la Convention sur la diversité biologique;

c) Convoquer une session destinée aux décideurs à la conférence Rio+20 dans le cadre du Pavillon des Conventions de Rio établi en partenariat avec les secrétariats des conventions de Rio et le Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial et organisée à la conférence Rio+20 en partenariat avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU;

d) Établir des liens entre la Décennie des Nations Unies pour biodiversité et le conseiller spécial du Secrétaire général sur les changements climatiques;

e) Identifier des projets et programmes pertinents relevant du programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique et des Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) concernant les approches d'atténuation par écosystème, et diffuser les informations pertinentes par le biais du mécanisme du Centre d'échange;

f) Collaborer avec la CCNUCC à l'atelier sur les approches par écosystème pour l'adaptation aux changements climatiques préconisé par la dix-septième réunion de la Conférence des Parties à la CCNUCC dans sa décision sur le programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique;

g) Élargir la portée des travaux sur la comparaison des glossaires dont mention est faite au paragraphe 10 b) ci-dessus afin d'y inclure également le glossaire du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat;

h) Continuer d'élaborer et de diffuser, notamment par le truchement du groupe de liaison mixte, des informations et des orientations sur des sujets pour lesquels la Convention sur la diversité biologique a de vastes compétences et qui intéressent la CCNUCC comme par exemple l'acidification des océans, les approches fondées sur les écosystèmes en matière d'adaptation et les impacts et les évaluations de la vulnérabilité dans la mesure où elles sont en rapport avec la diversité biologique.

Propositions pour les organes de la Convention sur la diversité biologique

i) Inscrire à l'ordre du jour de chaque réunion de l'Organe subsidiaire de la Convention sur la diversité biologique un rapport sur les délibérations et décisions de l'Organe subsidiaire du conseil scientifique et technique de la CCNUCC et du Comité scientifique et technique de la CNULD (CST);

j) Inviter le personnel compétent de la CCNUCC à donner des informations en marge des réunions pertinentes de la Convention sur la diversité biologique;

Propositions pour d'autres secrétariats ou organes de conventions

k) En collaboration avec les organes pertinents de la Convention sur la diversité biologique, identifier des questions scientifiques d'intérêt pour tous les organes et élaborer des propositions ou des rapports conjoints à soumettre sur ces questions;

l) Renforcer les liens entre les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique qui relèvent de la Convention sur la diversité biologique, les plans d'adaptation nationaux de la CCNUCC et les programmes d'action nationaux de la CNULD, tirant parti des appels lancés en faveur de la collaboration, y compris le paragraphe 6 de la décision 4/COP.8 de la Conférence des Parties à la CNULD qui invite le groupe de liaison mixte à donner des avis sur les moyens de renforcer les liens entre les programmes d'action nationaux et les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ainsi que la décision IX/16 de la Convention sur la diversité biologique qui prie le Secrétaire exécutif de convoquer des ateliers pour intégrer les aspects relatifs aux impacts des changements climatiques de même que les impacts positifs et négatifs des activités d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements dans les programmes de travail et les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et la décision sur les programmes d'action nationaux adoptée à la dix-septième réunion de la Conférence des Parties à la CCNUCC (le numéro de cette décision n'était pas disponible à la date de publication du présent document) qui appelle les programmes d'action nationaux à prendre en compte les écosystèmes vulnérables;

- i) élargir le projet pilote existant CCNUCC-CNULD sur les programmes d'action nationaux aux fins d'adaptation programmes d'action nationaux pour y inclure les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique à l'invitation du Secrétariat de la CNULD;
- ii) étudier les possibilités de convoquer des ateliers conjoints afin de renforcer l'intégration des liens entre la diversité biologique, les changements climatiques et la lutte contre la désertification/dégradation des terres dans le cadre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique de la CDB, des plans nationaux d'adaptation de la CCNUCC et des programmes d'action nationaux de la CNULD;
- iii) élaborer des informations techniques conjointes sur les stratégies de suivi de la diversité biologique pour les activités liées au climat;

Propositions pour d'autres organisations concernées

m) Renforcer davantage les liens avec le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts. Des informations additionnelles sont fournies dans les sections pertinentes de la note du Secrétaire exécutif sur la diversité biologique et la santé (UNEP/CBD/SBSTTA/16/16).

III. CADRES DE POLITIQUE NATIONAUX

A. Résumé des obstacles recensés par les Parties

13. Les obstacles recensés par les Parties sont les suivants :

a) La différence entre les mécanismes de conformité des différentes conventions et des différents protocoles risque d'aboutir à différentes catégories de priorité dans la mise en oeuvre. En particulier, étant donné que la Convention sur la diversité biologique n'a aucun mécanisme de conformité spécifique, les Parties pourraient avoir tendance à considérer les processus et les lignes directrices de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto comme une priorité plus élevée durant la mise en oeuvre nationale;

b) Au niveau national, les Parties ont identifié des difficultés concernant l'alignement des plans et politiques nationaux sur les activités locales et régionales. Cela s'applique en particulier à l'adaptation qui est fortement tributaire des conditions locales et qui dépend en grande partie des parties prenantes locales pour sa mise en oeuvre.

B. Examen des progrès accomplis

1. Activités déjà proposées pour les Parties

14. Les activités déjà proposées pour les Parties sont les suivantes :

a) Examiner les plans nationaux existants afin de recenser les lacunes en matière de synergies;

b) Identifier les plans et politiques sectoriels pertinents qui pourraient bénéficier de la coopération dans les domaines de la diversité biologique, de la désertification et des changements climatiques;

c) Réviser selon que de besoin les plans et politiques pertinents afin de renforcer la coopération;

d) Renforcer les capacités institutionnelles et scientifiques et sensibiliser le personnel des différents ministères, les décideurs, les peuples autochtones et les communautés locales ainsi que les organisations non gouvernementales qui traitent des trois conventions de Rio et d'autres conventions pertinentes;

e) Intégrer les questions relatives à la diversité biologique, aux changements climatiques et à la désertification/dégradation des terres dans la planification du secteur forestier;

f) Les correspondants nationaux partagent dans la mesure du possible les bases de données qui contiennent des données de communication et des sources d'information et ils identifient les synergies lorsque s'acquitter des obligations d'une convention revient également à s'acquitter de celles d'une autre;

g) Le cas échéant, les correspondants travaillent ensemble à la rédaction des rapports nationaux pour chaque convention.

2. *Activités déjà réalisées par le Secrétariat*

15. Des notifications conjointes sur les réunions convoquées par le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat ont été envoyées aux correspondants de la CDB.

C. *Propositions pour surmonter les obstacles restants*

16. Les propositions pour surmonter les obstacles restants sont les suivants :

Propositions pour les Parties

a) Recenser les priorités de la coordination thématique ou régionale pour la diversité biologique et les changements climatiques et élaborer s'il y a lieu et en fonction de la situation du pays des plans d'action propres à chaque région;

b) Faire savoir aux représentants régionaux du Bureau de la Conférence des Parties et de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques si des experts des changements climatiques ou de la désertification/dégradation des terres participeront aux réunions pertinentes de la Convention sur la diversité biologique de telle sorte que cette information puisse être partagée avec d'autres Parties de la région;

c) Prendre en compte la vulnérabilité des savoirs, innovations et pratiques traditionnels aux impacts négatifs des changements climatiques sur la diversité biologique lorsque sont élaborés des stratégies et plans d'action nationaux et sectoriels.

IV. INFORMATIONS ET CONNAISSANCES

A. *Résumé des obstacles recensés par les Parties*

17. Le calcul de la quantité de carbone stockée dans quelques écosystèmes comme les zones humides et le sol est considéré comme une tâche très difficile. En outre, le manque de connaissances générales concernant la valeur des services écosystémiques peut mener à une sous-évaluation de quelques écosystèmes (y compris leurs activités de séquestration de carbone) par rapport aux écosystèmes pour lesquels ces connaissances sont déjà disponibles.

18. D'autres informations ou connaissances considérées comme nécessaires par les Parties sont les suivantes :

a) Informations sur les coûts de l'appauvrissement de la diversité biologique dans le cadre de l'évaluation des mesures liées aux changements climatiques;

b) Modèles climatiques réduits pour évaluer les impacts locaux et régionaux ainsi que des informations sur les critères requis pour évaluer l'échelle de résolution afin de maintenir un équilibre entre la résolution des modèles climatiques et le nombre d'hypothèses nécessaires pour les créer;

c) Meilleurs modèles bioclimatiques;

d) Informations sur les liens entre les moyens de subsistance fondés sur la diversité biologique et les changements climatiques.

19. Les lacunes susmentionnées viennent s'ajouter aux suggestions en faveur de recherches additionnelles pour quantifier les processus et interactions complexes faites par le deuxième groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques, à savoir :

a) Données spatialement explicites sur la diversité biologique – Le nombre et la portée des séries de données librement disponibles sur la diversité biologique mais il est absolument nécessaire de

faciliter l'accès à ces données et à la numérisation des séries de données existantes et de collecter de nouvelles données dans les régions échantillonnées, en particulier dans les régions riches en diversité biologique;

b) Données climatiques – Des projections probabilistes réduites facilement disponibles à des échelles spatiales appropriées, y compris des projections d'événements extrêmes et de schémas de précipitation, sont requises pour faire des évaluations locales et régionales des risques et de la vulnérabilité et pour élaborer des possibilités d'adaptation;

c) La capacité de prédiction des modèles bioclimatiques doit être quantifiée et améliorée –

i) Les projections de ces modèles devraient être expérimentées en fonction des changements observés dans la gamme des espèces;

ii) A l'heure actuelle, de nombreux modèles bioclimatiques sont axés sur une seule espèce ou sur des groupes d'espèces non différenciés (p.ex., biomes, types de plante fonctionnels). Les modèles qui tiennent compte des interactions entre les espèces et entre les niveaux trophiques devraient être mis au point et utilisés;

iii) Les évaluations d'impact des changements climatiques devraient être dans toute la mesure du possible intégrées dans les évaluations d'autres pressions sur les écosystèmes comme les changements actuels et futurs dans l'utilisation des terres et les changements dans les régimes de perturbation s'il y a lieu;

iv) Des outils de modélisation sont nécessaires pour lier les données et scénarios relatifs au climat et aux émissions aux modèles hydrologiques et de hausse du niveau de la mer;

v) Des améliorations doivent être apportées à l'intégration des mécanismes de retour d'information afin de pallier les différences entre les changements modélisés et les impacts observés;

vi) Des systèmes qui lient la méthode des modèles bioclimatiques à d'autres éléments moteurs physiques et anthropiques comme les modèles d'utilisation des terres, les modèles de feu, les modèles hydrologiques et les modèles de changement de la végétation notamment doivent être élaborés, de préférence avec la capacité de quantifier les retours d'information;

d) Modèles assortis de systèmes humains et naturels – Les modèles qui lient les changements climatiques et les écosystèmes peuvent également être assortis de modèles de comportement humain et de prise de décisions, représentant ainsi les interactions clés entre les systèmes écologiques et sociaux;

e) La création de programmes de suivi à buts multiples pour les impacts des changements climatiques qui comprennent ces impacts sur la diversité biologique contribuerait pour beaucoup à maximiser l'utilisation de ressources limitées – Un programme de suivi qui suit et communique l'état de la diversité biologique, dans un cadre qui comprend le suivi de l'état des menaces et enregistre l'efficacité des mesures d'adaptation, est également recommandé. Un tel programme de suivi à buts multiples pourrait aider un pays à réaliser ses objectifs nationaux, à faire rapport aux conventions internationales et à employer une gestion adaptative;

f) Des études expérimentales et de laboratoire additionnelles sont nécessaires sur les effets combinés de multiples pressions, y compris la température, les précipitations, le CO₂, l'utilisation des terres, les espèces envahissantes et les dépôts d'azote. Enfin, une couverture géographique élargie est nécessaire pour tirer des conclusions pertinentes à l'échelle mondiale car une très grande partie de ces travaux ont été effectués dans des écosystèmes tempérés de l'hémisphère nord et dans des systèmes forestiers tropicaux;

g) Il est important de chercher à faire beaucoup mieux comprendre les liens entre les impacts sur la diversité biologique des changements climatiques ainsi que leurs conséquences pour la société humaine. Des progrès significatifs ont été faits récemment au titre de la quantification de la valeur des écosystèmes et de leur diversité biologique mais ceux-ci n'ont pas encore été largement incorporés dans les méthodes d'évaluation des impacts qu'ont les changements climatiques;

h) Les observations des communautés autochtones et locales et d'autres groupes vulnérables forment souvent un élément important des évaluations d'impact et, le cas échéant, devraient être effectuées avec le consentement libre, préalable et donné en connaissance de cause ainsi qu'avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales.

20. Les lacunes additionnelles comprennent les informations et systèmes nécessaires pour collecter des informations en vue de faire rapport sur les garanties existantes (c'est-à-dire REDD+) ou d'autres garanties de diversité biologique ou sociales qui peuvent être créées.

B. Examen des progrès accomplis

1. Activités déjà proposées pour les Parties

21. Au titre de l'annexe II de la décision IX/16, les Parties ont déjà recensé plusieurs activités permettant de résoudre les problèmes susmentionnés, notamment les suivantes :

- a) Contribuer aux bases de données des trois conventions sur le transfert de technologie;
- b) Faire, le cas échéant, des évaluations transparentes d'impact et d'analyse des risques sur les technologies transférées en tenant compte de leur viabilité économique, de leur acceptabilité sociale et de leurs avantages pour l'environnement;
- c) Renforcer la coopération entre les correspondants nationaux pour la mise en œuvre du programme de travail sur le transfert de technologie de la Convention sur la diversité biologique au moyen par exemple de la désignation d'institutions appropriées jouant le rôle de pôle central de consultation pour le transfert de technologie ;
- d) Identifier les technologies présentant un intérêt et une utilité communs à une échelle régionale et mondiale;
- e) Échanger, aux niveaux régional et mondial, les expériences et les enseignements tirés sur les synergies en matière de communication;
- f) Créer un groupe commun d'experts sur les questions connexes des changements climatiques, de la diversité biologique et de la lutte contre la désertification/dégradation des terres afin de combler les lacunes en matière d'information sur l'état de la diversité biologique, ses tendances et les menaces pour la diversité biologique, en particulier dans les zones arides et subhumides;
- g) Faire, s'il y a lieu, des évaluations nationales et locales des impacts qu'ont les changements climatiques sur la diversité biologique et la désertification/dégradation des terres;
- h) Identifier, selon que de besoin, les savoirs autochtones et locaux qui peuvent contribuer aux synergies;
- i) Identifier les besoins de recherche et/ou de suivi, et mettre en place des mécanismes ou processus grâce auxquels il est possible de répondre à ces besoins;
- j) Encourager des travaux de recherche additionnels sur les impacts qu'ont les changements climatiques sur les océans et la diversité biologique marine;
- k) Encourager des travaux de recherche et de suivi additionnels sur les impacts qu'ont l'accroissement du nombre et l'intensification des phénomènes météorologiques à risque extrême sur la diversité biologique et les ressources qui y sont associées;
- l) Identifier des actions qui contribuent à la conservation et à l'utilisation durable des tourbières et autres zones humides ainsi que des puits de carbone marins comme les palétuviers, les

estuaires et les herbes marines et accroître leur contribution positive aux activités réalisées en réponse aux changements climatiques;

m) Identifier les impacts des changements climatiques sur les services écosystémiques et leurs avantages socio-économiques;

n) Harmoniser les échelles temporelles et spatiales dans la collecte et l'analyse des données, compte tenu des changements climatiques et de l'état et des tendances de la diversité biologique.

22. Au titre du paragraphe 8 de la décision X/33, les Parties ont identifié plusieurs activités additionnelles pour résoudre les problèmes susmentionnés, à savoir :

a) Identifier, assurer le suivi et gérer les impacts des changements climatiques et de l'acidification des océans sur la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, et évaluer les risques futurs pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, en utilisant les cadres et les lignes directrices les plus récents en matière de vulnérabilité et d'étude d'impact;

b) Lors de la planification et de la mise en œuvre d'activités efficaces d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci, y compris les activités liées aux énergies renouvelables, tenir compte de leurs incidences sur la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, et éviter la conversion ou la dégradation des zones importantes pour la diversité biologique :

i) en tenant compte des savoirs traditionnels, y compris la participation entière et effective des peuples autochtones et des communautés locales;

ii) en s'appuyant sur une base de connaissances scientifiquement vérifiables;

iii) en examinant les éléments de la diversité biologique importants pour sa conservation et son utilisation durable;

iv) en appliquant l'approche par écosystème; et

v) en élaborant des évaluations de la vulnérabilité des écosystèmes et des espèces.

2. *Activités déjà réalisées par le Secrétariat*

23. Les activités déjà réalisées par le Secrétariat sont les suivantes :

a) Une évaluation des modèles bioclimatiques a été faite (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/26);

b) La base de données des approches par écosystème en matière d'adaptation a été révisée et mise à jour (<http://adaptation.cbd.int>); et

c) Les lacunes des modèles de la diversité biologique ont été identifiées dans la série technique n° 50 (<http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-50-en.pdf>).

C. *Propositions pour surmonter les obstacles restants*

Propositions pour les Parties

24. Ces propositions sont les suivantes :

a) Améliorer l'interopérabilité des séries de données sur les impacts des changements climatiques sur la diversité biologique;

b) Créer des capacités pour le calcul du carbone stocké dans les zones humides et le sol sur la base des informations scientifiques et des méthodes techniques existantes tout en tenant compte de la nécessité de faire des recherches additionnelles pour, par exemple, pleinement quantifier le carbone stocké dans les herbes marines;

c) Identifier les besoins de données et mettre en place des systèmes nationaux de collecte et de gestion des données;

d) Investir dans des programmes d'enseignement supérieur sur la modélisation bioclimatique et les prévisions climatiques et renforcer la coopération scientifique en la matière afin de promouvoir la coopération Nord-Sud et Sud-Sud pour la recherche et la coopération technologique;

e) Etudier la possibilité de mettre en place des programmes régionaux sur la modélisation bioclimatique afin d'accroître la prise de conscience des impacts des changements climatiques sur la diversité biologique;

f) Faire prendre conscience des initiatives en cours sur les données relatives à la diversité biologique auprès des spécialistes de la planification et de la modélisation des changements climatiques;

g) Étudier les possibilités d'un financement additionnel pour combler les lacunes en matière de données relatives à la diversité biologique qui sont essentielles pour la planification et la modélisation des changements climatiques;

h) Appuyer les combinaisons multimodèles pour générer des prédictions détaillées d'impacts car aucun modèle à lui seul ne couvre l'éventail tout entier, des progrès socio-économiques, des contributions de politique générale, des changements de l'environnement et d'affectation des terres à la diversité biologique et aux services écosystémiques pour les systèmes aquatiques et terrestres; et

i) Comblent les lacunes restantes dans la modélisation de la diversité biologique qu'ont recensées les Parties (UNEP/CBD/SBSTTA/14/INF/22), y compris pour ce qui est des impacts des espèces exotiques envahissantes et de la surexploitation dans les systèmes terrestres, de la construction de barrages, de la pollution et des espèces envahissantes dans les systèmes d'eau douce, et de la dégradation des habitats, des changements d'affectation des terres et de la pollution dans les systèmes côtiers et marins;

j) Dans l'exécution de toutes ces propositions, les Parties devraient s'inspirer des projets et programmes existants dont des exemples sont fournis dans la note d'information intitulée 'Exemples de modèles bioclimatiques'.

Propositions pour le Secrétariat

25. Le Secrétariat pourrait étudier avec la CCNUCC les possibilités d'améliorer l'interopérabilité des bases de données et faire rapport sur ces possibilités au groupe de liaison mixte pour son examen.

V. PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

A. Résumé des obstacles recensés par les Parties

26. Les Parties ont certes reconnu la nécessité d'inclure les parties prenantes qui participent à la gestion et à l'utilisation (y compris les demandes de non-utilisation) de la diversité biologique dans la conception et l'exécution d'activités mais quelques-unes d'entre elles ont indiqué qu'un tel processus est long, onéreux et complexe. C'est ainsi notamment que la participation entière et effective de toutes les parties prenantes concernées requiert : i) l'identification de ces parties prenantes; ii) une compréhension de leurs intérêts (économiques et non économiques); iii) la sensibilisation des parties prenantes à la compréhension en détail des impacts projetés; iv) des consultations locales et, en cas de besoin, régionales; et v) la mise en place d'un mécanisme de communication et de retour d'information.

27. De nombreuses activités d'atténuation, qui pourraient servir de liens naturels pour la diversité biologique et les changements climatiques, ont un horizon de longue durée (en particulier lorsqu'on tient compte du boisement et du reboisement et de la protection des palétuviers, des marais d'eau salée et des herbes marines). Quelques Parties ont fait part des difficultés qu'elles éprouvent à mobiliser le secteur privé pour qu'il investisse dans de tels projets malgré les cadres incitatifs existants.

B. Examen des progrès accomplis

1. Activités déjà proposées pour les Parties

28. Au titre du paragraphe 8 de la décision X/33, les Parties ont identifié plusieurs activités additionnelles pour résoudre les problèmes susmentionnés, à savoir :

a) Entreprendre des stratégies de sensibilisation et de renforcement des capacités sur le rôle essentiel de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique en tant que mécanisme d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci;

b) Reconnaître le rôle que jouent les zones de conservation des communautés autochtones et locales dans le renforcement de la connectivité et de la résilience dans l'ensemble du paysage terrestre et marin, préservant ainsi les services essentiels fournis par les écosystèmes et soutenant les moyens de subsistance fondés sur la diversité biologique face aux changements climatiques.

2. Activités déjà réalisées par le Secrétariat

29. De plus, pour résoudre les problèmes résultant de la nécessité de faire participer les parties prenantes, les activités suivantes ont été réalisées par le Secrétariat :

Le pavillon des conventions de Rio, qui a mis en relief les liens entre la diversité biologique, les changements climatiques et la gestion durable des terres, a été convoqué à chaque réunion des Conférences des Parties à la Convention sur la diversité biologique, à la CNULD et à la CCNUCC en 2010 et 2011. Des informations additionnelles sur ce pavillon sont disponibles dans le rapport sur le pavillon des Conventions de Rio (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/27).

C. Propositions pour surmonter les obstacles restants

30. Propositions pour surmonter les obstacles restants :

Propositions pour les Parties

a) Assurer le renforcement des capacités des parties prenantes locales (y compris la mise en place de projets pilotes démontrant de bonnes pratiques);

b) Appuyer le renforcement des connaissances relatives aux informations locales et régionales sur les changements climatiques qui s'appliquent aux besoins spécifiques de différentes parties prenantes;

c) Appuyer des mécanismes grâce auxquels les savoirs traditionnels peuvent contribuer à une plus grande intégration des aspects des changements climatiques liés à la diversité biologique, et l'inclusion des peuples autochtones et des communautés locales dans les processus destinés à intégrer les changements climatiques dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique¹;

d) Diffuser aux parties prenantes dans d'autres secteurs, y compris le secteur privé et les peuples autochtones et communautés locales des informations sur les décisions pertinentes prises en vertu de la Convention sur la diversité biologique;

e) Appuyer la participation de délégués de la jeunesse et des peuples autochtones et des communautés locales aux réunions pertinentes de la Convention sur la diversité biologique.

Propositions pour le Secrétariat

f) Convoquer une série de conférences et des ateliers à l'intention des décideurs et planificateurs à différents niveaux;

g) Continuer de convoquer le pavillon des Conventions de Rio à d'importantes manifestations en 2012;

¹ <http://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-09/information/cop-09-inf-43-en.doc>.

h) Créer une pochette de ressources sur les liens entre la diversité biologique et les changements climatiques dans le cadre de l'Initiative sur les entreprises et la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique.

VI. CONCLUSIONS

31. Les Parties ont adopté plusieurs mesures visant à promouvoir les liens entre la diversité biologique et les changements climatiques, en particulier par le biais des décisions IX/16 et X/33 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Ces mesures ont donné des résultats positifs car elles ont permis d'appuyer la réalisation des activités liées aux changements climatiques dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique.

32. Ceci étant, à un niveau technique, il est possible pour le Secrétaire exécutif et les Parties de se livrer à des activités additionnelles. D'une importance particulière pour l'Organe subsidiaire sont les obstacles que constituent les lacunes à combler en matière de connaissances et d'informations telles qu'elles ont été identifiées par les Parties et par le deuxième groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques. À cet égard, plusieurs propositions sur l'amélioration des données et la modélisation et sur l'accroissement de la participation des parties prenantes à la création comme à la diffusion de connaissances sont présentées pour examen.

33. Ces activités devraient venir compléter les mesures déjà en cours ainsi que celles déjà adoptées par la Conférence des Parties. De plus, elles bénéficieraient de la coordination avec les processus pertinents de la CCNUCC comme le programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique.

*Annexe***EXEMPLES DE MESURES AU NIVEAU NATIONAL POUR RÉSOUDRE LES PROBLÈMES DÉCOULANT DES PROCESSUS INTERNATIONAUX**

Les exemples suivants sont tirés de rapports nationaux soumis en vertu de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ainsi que des auto-évaluations des capacités nationales et des rapports remis au Secrétariat par les Parties. Leur liste n'est en aucun cas exhaustive, son but étant plutôt de démontrer l'éventail des mesures prises pour promouvoir les synergies au niveau des processus internationaux.

Création d'organismes de coordination au niveau national

Pour renforcer les liens entre l'application de la CDB et de la CCNUCC, plusieurs Parties ont créé au niveau national des organismes chargés de la planification, de la recherche et/ou de la mise en oeuvre. C'est ainsi par exemple que :

- Les Philippines ont créé un comité interinstitutions sur les changements climatiques où siègent également des spécialistes de la diversité biologique (Section 1.5.2. du quatrième rapport national à la CDB, <http://www.cbd.int/doc/world/ph/ph-nr-04-en.pdf>).
- La République de Corée a créé une équipe d'experts des changements climatiques qu'elle a chargée d'élaborer et d'exécuter un plan de recherches, y compris des recherches sur les impacts des changements climatiques sur la diversité biologique (Chapitre 2 du quatrième rapport national à la CDB, <http://www.cbd.int/doc/world/kr/kr-nr-04-en.pdf>).
- L'Afrique du Sud a créé un Partenariat sur l'action climatique dont font partie des ONG de multiples secteurs (<http://www.cap.org.za/>).
- Le Sri Lanka a créé un Comité national de coordination sur les changements climatiques (Section 4.2 du quatrième rapport national à la CDB, <http://www.cbd.int/doc/world/lk/lk-nr-04-en.pdf>).
- L'Allemagne a créé un mécanisme de dialogue national entre les experts de la diversité biologique et des changements climatiques.

Intégration des changements climatiques dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique

Désireux de renforcer l'intégration des activités liées aux changements climatiques et à la diversité biologique, plusieurs Parties ont fait des changements climatiques un thème ou une activité de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. C'est ainsi par exemple que :

- Le Cambodge a fait des changements climatiques le thème 13 de sa stratégie et de son plan d'action nationaux (<http://www.cbd.int/doc/world/kh/kh-nbsap-01-en.pdf>).
- La République tchèque a inclus un chapitre entier sur les changements climatiques dans sa stratégie et son plan d'action nationaux (Chapitre 10, <http://www.cbd.int/doc/world/cz/cz-nbsap-01-en.pdf>).
- Le Japon a incorporé les changements climatiques dans sa troisième stratégie et plan d'action nationaux (en particulier la Partie 2, Section 6, <http://www.cbd.int/doc/world/jp/jp-nbsap-v3-en.pdf>).

Intégration de la diversité biologique dans les plans d'adaptation aux changements climatiques

Plusieurs Parties ont inclus les éléments ou activités de la diversité biologique dans les plans nationaux d'adaptation, y compris les programmes d'action nationale d'adaptation relevant de la CCNUCC. C'est ainsi par exemple que :

- La Hongrie a inclus des éléments spécifiques sur la diversité biologique dans sa stratégie nationale sur les changements climatiques (Chapitre 4 de la 5^e communication nationale à la CCNUCC, http://unfccc.int/resource/docs/natc/hun_nc5.pdf).
- Le Népal a inclus la diversité biologique dans son programme d'action nationale d'adaptation (Chapitre 4, <http://unfccc.int/resource/docs/napa/npl01.pdf>)

Intégration des liens diversité biologique-changements climatiques dans les politiques et plans nationaux

Pour plusieurs Parties, la méthode la plus efficace pour lier la diversité biologique et les changements climatiques consiste à intégrer les liens entre eux dans les politiques et plans d'autres secteurs concernés. C'est ainsi par exemple que :

- L'Ouganda a intégré ces liens dans les politiques nationales relatives à l'environnement, aux zones humides et aux forêts (Programme d'action nationale d'adaptation, <http://unfccc.int/resource/docs/napa/uga01.pdf> ; et son quatrième rapport national à la CDB, <http://www.cbd.int/doc/world/ug/ug-nr-04-en.pdf>).
- L'Italie a adopté un programme stratégique pour le développement durable et les changements climatiques qui comprend une évaluation de la vulnérabilité de la diversité biologique (Chapitre 8 de la 4^e Communication nationale à la CCNUCC, <http://unfccc.int/resource/docs/natc/itanc4.pdf#page=250>).
